# LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE BERTIN

(1763-1780)

PAR

MICHEL ANTOINE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## CHAPITRE PREMIER

HENRI BERTIN.

Henri Bertin naquit à Périgueux en 1720, d'une riche et nombreuse famille de robe, récemment anoblie. Il fut l'ami personnel de Louis XV et le protégé de M<sup>me</sup> de Pompadour. C'est une intelligence ouverte et avisée, un esprit cultivé, passionné d'histoire. C'est aussi un prudent personnage, habile courtisan, mais timide. Il redoute et fuit les luttes politiques. Il n'aime pas être acculé aux décisions radicales, il préfère les palliatifs : c'est l'homme des demi-mesures. Il est honnête et désintéressé, de ce fait facile à tromper. On l'a souvent présenté comme un physiocrate : rien de plus inexact ; il connaît, certes, les théories en vogue à son époque, mais il est administrateur avant tout ; sa pensée se rattache à celle de son ami Daniel Trudaine.

Bertin émigra sous la Révolution; il mourut à Spa en 1792.

### CHAPITRE II

LA CARRIÈRE DE BERTIN JUSQU'EN 1763.

Maître des Requêtes en 1745, Bertin fut nommé, en 1750, à l'intendance de Roussillon, puis, en 1754, à celle de Lyon. Il devint, en 1757, lieutenant général de police de Paris. En novembre 1759, à la démission de M. de Silhouette, le roi lui confia le Contrôle général des finances. A force d'expédients, il permit au gouvernement de trouver l'argent nécessaire pour terminer la guerre, non sans de graves conflits avec les cours souveraines. La paix revenue, il tenta d'assainir les finances en présentant, par des édits et déclarations d'avril 1763, d'intéressantes mesures fiscales, notamment un projet de cadastre. Ces décisions provoquèrent une levée de boucliers de la part des Parlements, qui y firent une opposition d'une audace sans précédent, devant laquelle Bertin dut se retirer en décembre 1763. Il céda les Finances à M. de L'Averdy. Deux jours après, le 14 décembre, il était nommé Secrétaire d'État.

Il se signala aussi à son passage au Contrôle général par sa politique économique, en particulier par ses mesures en faveur de la liberté du commerce des grains.

### CHAPITRE III

# LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

Le département de Bertin comprit : les manufactures de porcelaine, les haras et les écoles vétérinaires, l'agriculture et les Sociétés d'agriculture, les mines, les canaux et la navigation intérieure, les carrosses publics, fiacres et messageries, le roulage, les petites postes, les dépôts de chartes, les loteries, l'échange de la principauté de Dombes, la Compagnie des Indes, les manufactures de toiles peintes et de coton. Bertin eut beaucoup de mal à protéger ses attributions. Il

se débarrassa, dès 1764, des manufactures de toiles peintes et de coton et de la Compagnie des Indes. D'autre part, les partages de communaux, la vaine pâture, le droit de parcours, le droit de clôture, les défrichements et desséchements demeurèrent sous la dépendance de l'intendant des finances M.-F. d'Ormesson, qui ne consentit qu'en 1773, et non sans beaucoup de réticences, à les céder à Bertin. Celui-ci eut d'incessantes difficultés avec le Contrôle général qui ne cessa d'empiéter sur son ressort : en 1775, Turgot reprendra à Bertin les voitures publiques et les messageries. Les deux administrations seront toujours enchevêtrées, mais ce fut uniquement le département de Bertin qui eut à en souffrir. Le commerce ne dépendit jamais de Bertin, dont les attributions manquèrent ainsi d'étendue.

C'est donc un ministère aux compétences toutes nouvelles que celui de Bertin : jamais la monarchie n'en avait confié de telles à un Secrétaire d'État. En outre, ce département va constituer un cinquième Secrétariat d'État et c'est aussi la première fois que le roi va garder si longtemps à son service un cinquième Secrétaire d'État. Louis XV trouva ce moyen commode pour conserver auprès de lui un homme dont il avait apprécié les services.

Bertin divisa son administration en quatre services, confiés chacun à un premier commis, mais il choisit mal ses collaborateurs : deux de ses premiers commis furent des filous qui détournèrent des sommes importantes, les autres des négligents. Le petit personnel du ministère fut peu nombreux : une trentaine d'employés ; ce fut insuffisant et les affaires furent traitées avec une incroyable lenteur.

Le département de Bertin n'eut jamais la moindre autonomie financière et dut se contenter des allocations insignifiantes accordées par les Finances.

Sans grand prestige devant l'opinion, ce ministère disparut au départ de son titulaire. Bertin démissionna le 26 mai 1780; le roi supprima par édit la cinquième charge de Secrétaire d'État.

### CHAPITRE IV

#### LES MANUFACTURES DE PORCELAINE.

Bertin prit une part active aux recherches qui amenèrent à découvrir du kaolin en Limousin. Auparavant, la manufacture du roi à Sèvres était à peu près la seule à fabriquer en grand la porcelaine. La découverte du kaolin ouvrit un vaste champ d'activité à l'industrie de la porcelaine. Bertin avait prévu la chose de longue date et rendu dès 1766 un arrêt du Conseil qui réservait à Sèvres la fabrication des produits de luxe : objets peints ou dorés, sculptures, et laissait pour le reste toute liberté aux fabriques privées; Sèvres n'avait donc point de monopole. Toute la politique de Bertin sera de s'en tenir à l'application rigoureuse de cet arrêt, mais les industriels ne tinrent aucun compte de celui-ci. Les contraventions furent innombrables et le privilège de Sèvres débordé.

Cette dernière manufacture prospéra jusqu'en 1772. A cette date, Bertin lui donna pour intendant son premier commis Parent, qui s'y livra à des malversations découvertes seulement en 1778. Ce fut pour Sèvres un coup dont Bertin eut beaucoup de mal à la relever.

Bertin échoua donc dans l'application de l'arrêt de 1766, mais la promulgation même de cette loi donna un vigoureux départ à l'industrie de la porcelaine à pâte dure en France.

### CHAPITRE V

LES VOITURES PUBLIQUES, LE ROULAGE, LES LOTERIES, LES PETITES POSTES.

Bertin accorda des privilèges de petites postes ou de transports publics, d'abord dans l'intention de rendre service aux usagers, mais surtout parce que les concessionnaires étaient tenus de verser une part de leurs bénéfices aux écoles vétérinaires, dont la trésorerie était souvent fort gênée. Les bénéfices des loteries servaient à secourir des établissements religieux.

# CHAPITRE VI

## CHAPITRE VII

LES MINES.

Pour les mines de charbon, Bertin appliqua avec une souple énergie l'arrêt du Conseil de 1744 qui avait affirmé le droit de propriété du roi sur tout le sous-sol, établi la nécessité d'une concession pour toute personne désireuse d'exploiter et confié aux intendants toute juridiction sur les mines.

Malgré l'hostilité des petits propriétaires et des paysans, il parvint à faire respecter en partie cet arrêt. Par là, il assura à l'industrie minière une prospérité qui ne fit que croître jusqu'à la Révolution. Il favorisa les grosses sociétés, sans admettre cependant qu'elles anéantissent toute concurrence.

Bertin soumit les mines de métaux à un régime analogue. Surtout, il comprit qu'il fallait à la jeune industrie minière des fonctionnaires et des techniciens spécialisés. A cette fin, il créa le corps des mines en nommant, pour la première fois en France, deux inspecteurs généraux, et il institua l'École des mines. Le projet de cette dernière institution remonte à 1766, mais n'eut véritablement de suite qu'en 1778 par l'ouverture à Paris d'un cours de minéralogie, qui donna naissance, en 1783, à l'École des mines proprement dite.

L'administration des mines est la plus glorieuse et la plus féconde activité du département de Bertin.

### CHAPITRE VIII

L'AGRICULTURE ET LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Jusqu'en 1773, l'intendant des Finances M.-F. d'Ormesson

dirigea l'essentiel des affaires agricoles. Il fut extrêmement actif; il autorisa les clôtures et supprima le parcours dans de nombreuses provinces. Après 1773, Bertin ne continua pas cette politique: il ne donna plus d'autorisations de clore et ne supprima plus le droit de parcours; il se borna à compléter l'œuvre d'Ormesson en autorisant le partage des communaux dans la plupart des généralités où celui-ci avait supprimé le parcours et autorisé les clos.

Bertin encouragea la culture de la garance; il essaya de faire connaître de nouveaux types de charrues. Pour initier les jeunes cultivateurs aux techniques modernes, il fonda une école d'agriculture à Annel. Ce désir d'instruire la masse paysanne explique aussi la formation des Sociétés d'agriculture. Celles-ci furent créées par Bertin à partir de 1762. Elles se multiplièrent surtout dans les Pays d'élections. Actives pendant quelques années, elles tombèrent rapidement : dès 1768 la décadence commence, elle s'accélère dans les années suivantes. Vers 1774, la plupart des Sociétés ne fonctionnaient plus. Il était impossible qu'elles réussissent : recrutées de façon déplorable, elles n'atteignaient nullement le monde des campagnes ; obligées de s'en tenir à l'agriculture pratique, elles n'avaient que des crédits dérisoires pour se livrer à des expériences, aussi durent-elles se cantonner dans de vaines discussions académiques.

L'effort de Bertin en faveur de l'agriculture n'eut que des effets assez limités. En somme, son action eut surtout un rôle de propagande qui eut d'utiles conséquences.

### CHAPITRE IX

LES HARAS ET LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Les haras se trouvaient en 1763 dans un état lamentable. Bertin va essayer avec une grande bonne volonté de les relever. Il fut activement aidé dans cette tâche par Bourgelat, commissaire général des haras. Bertin n'avait pas juridiction sur les haras de toute la France : le Grand écuyer diri-

geait ceux de Normandie, d'Auvergne et du Limousin, le Secrétaire d'État à la Guerre ceux des provinces frontières et les Pays d'États surveillaient les leurs.

L'administration des haras par Bertin se solda par un échec. Sur les conseils de Bourgelat il suivit une politique maladroite en matière d'élevage : ignorant le principe de la sélection dans l'indigénat, il fit acheter à l'étranger de nombreux chevaux, qui abâtardirent les races françaises; pour comble de malheur, ces achats furent souvent mal faits. D'autre part, Bertin essaya d'appliquer dans toute sa rigueur le médiocre règlement des haras de 1717, dont la réalisation et le succès dépendaient des gardes-étalons; or, ceux-ci étaient des fripons ou des ignorants ; les inspecteurs des haras ne valaient guère mieux, en dépit des efforts de Bertin pour améliorer leur instruction. Vers 1775, Bertin semblait de plus en plus enclin à abandonner le règlement de 1717, pour créer des dépôts d'étalons, mais il dut reculer devant la dépense. Le manque de fonds suffisants vint, en effet, toujours paralyser ses tentatives de réforme des haras.

La création des Écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort fut, au contraire, une heureuse initiative de Bertin et de Bourgelat. Le ministre souhaitait qu'une grande partie des anciens élèves de ces écoles devinssent garde-haras.

### CHAPITRE X

### LE MINISTÈRE DE L'ÉRUDITION.

Bertin protégea les entreprises d'érudition, particulièrement le Cabinet des chartes, né en 1762 de la Bibliothèque des Finances, créée en 1759 par Silhouette et l'avocat des Finances Moreau. Moreau continua d'être l'infatigable et dévoué collaborateur de Bertin.

Le Cabinet des chartes devait réunir des notices des documents conservés dans les Archives du roi et des copies des titres antérieurs au xv<sup>e</sup> siècle conservés dans les chartriers privés. Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur furent les principaux collaborateurs de cette entreprise. Bertin et Moreau firent exécuter de nombreuses recherches dans les provinces, les dépôts des cours souveraines et les collections particulières en France. Ils envoyèrent aussi des missions à l'étranger : Bréquigny fut envoyé en Angleterre, La Porte du Theil à Rome, Dom Berthod en Belgique ; ils essayèrent d'avoir des correspondants en Allemagne et en Espagne.

Un grand nombre de documents précieux furent ainsi réunis, en dépit des maigres ressources financières dont disposa le Cabinet des chartes. Bertin et Moreau ont réalisé une grande œuvre d'érudition.

# CHAPITRE XI

L'ÉCHANGE DE LA PRINCIPAUTÉ DE DOMBES ET LA CASSETTE PERSONNELLE DU ROI.

En 1762, en échange de terres situées en Normandie, le comte d'Eu céda à Louis XV la principauté de Dombes. Le roi ne rattacha point ce petit territoire au domaine, mais décida que les revenus iraient en alimenter sa cassette privée. Bertin fut chargé de l'administration de la principauté et aussi de la gestion du pécule royal. Celui-ci recevait encore quelques fonds provenant de divers titres de finance. Le tout n'allait pas bien loin : la cassette royale pouvait disposer d'environ 250,000 livres par an, affectées par le roi à des dépenses d'ordre privé. En 1779, Louis XVI renonça à ce pécule personnel.

### CONCLUSION

Bien qu'il ait eu des initiatives heureuses et fécondes, le département de Bertin, en tant qu'institution, n'en connut pas moins un échec. Les plus belles années de son activité correspondent au règne de Louis XV; après 1774, la déca-

dence commence et ne s'arrête plus. Bertin eut de son ministère une conception trop personnelle et ne sut pas faire du cinquième Secrétariat d'État une institution durable et permanente de la monarchic. Sa crainte des conflits et des discussions, l'inertie de ses bureaux, la friponnerie ou la médiocrité de ses collaborateurs, l'insuffisance du nombre de ses employés, le manque d'étendue de ses attributions expliquent aussi cet insuccès, dont le Contrôle général reste néanmoins le grand responsable. Cette puissante et nombreuse administration manifesta une irréductible hostilité à l'égard de Bertin; elle réduisit littéralement tous ses efforts à l'impuissance en ne lui accordant pour ainsi dire pas de crédits; en outre, elle ne cessa d'empiéter sur ses attributions. Les autres Secrétaires d'État, au contraire, ne manifestèrent aucune hostilité à l'égard de leur cinquième et nouveau collègue.

Il est impossible de déterminer l'action d'un ministre sur la politique intérieure de la France à cette époque : le Conseil est tout. Ce qui fait la force du ministère des Finances, ce n'est pas le Contrôleur général lui-même, ce sont les intendants des Finances et les intendants du Commerce. Pour que le cinquième Secrétariat d'État fût viable, il eût fallu placer les intendants du Commerce sous ses ordres ; le département de Bertin manqua d'agents de ce genre, c'est ce manque qui le perdit, car il n'eut pas ainsi de liaison suffisante avec le Conseil. Bertin, en effet, fut seul à représenter son ministère dans les délibérations des Conseils.

En somme, Bertin n'eut pas la valeur d'un Machault, d'un Maupeou ou d'un Terray; par contre, il est supérieur à un L'Averdy, un Invau; ce fut un bon administrateur, mais non un homme d'État.

